

Bruno Le Maire favorable à une notation des "délais de paiement" des entreprises

Paris, 20 oct. 2022 (AFP) -

Bercy va travailler à la mise en place d'une notation des entreprises sur les délais de paiement, a indiqué jeudi Bruno Le Maire, répondant favorablement à la conclusion d'une étude menée par le cabinet ARC, notamment sur l'impact des retards de paiement.

Sur les 523 entreprises de plus de 50 salariés interrogées en septembre par l'institut de sondage Ifop et le cabinet de juristes d'affaires, expert dans le recouvrement, 73% se disent favorables à la création d'une notation "délais de paiement" pour "connaître les comportements avant de s'engager commercialement".

Si les résultats du sondage montrent une réduction de 15 à 12 jours sur un an des retards de paiement, quatre entreprises sur cinq sont inquiètes sur la possibilité que ceux-ci deviennent "une variable d'ajustement".

Les entreprises envisagent en effet de plus en plus d'avoir recours à un allongement du délai de paiement de leurs fournisseurs comme "moyen de financement".

Conséquence, 91% des entreprises interrogées pensent que le non-respect des délais de paiement met en danger la santé des entreprises, "pouvant aller jusqu'au dépôt de bilan".

"Je suis favorable à la création d'une notation délais de paiement, je trouve que c'est une excellente idée", a déclaré Bruno Le Maire lors d'un débat après la présentation de l'étude, ajoutant que ses services travailleraient à sa mise en place.

Evoquant les notations déjà existantes sur la santé ou la trésorerie des entreprises, il a ajouté qu'une "transparence sur les délais de paiement d'une entreprise ou de collectivités publiques lorsqu'elles doivent payer les PME et les entreprises qui leur ont rendu un service" serait "bienvenue" et permettrait de "rééquilibrer" les relations entre les PME/TPE et les grands donneurs d'ordre.

La moitié des PME déclarent refuser de répondre aux appels d'offre émis par le secteur public, par crainte de ne pas être payées ou de subir des délais de paiement trop longs, selon la douzième édition de l'étude du cabinet ARC.

Les entreprises interrogées se montrent toutefois relativement confiantes sur le maintien de leur activité (61%) mais seulement 23% prévoient une croissance de leur activité dans les six mois. La part de celles qui anticipent un recul a quasiment doublé par rapport à 2021, atteignant 15%.

La moitié des entreprises pensent par ailleurs qu'il leur faudra au moins trois ans pour "effacer" les effets des différentes crises. Le coût de l'énergie et celui des matières premières se hissent en tête des difficultés rencontrées actuellement.

mdz/jbo/spi

Afp le 20 oct. 22 à 12 05.